



La lettre d'information de la CFR aux ASSOCIATIONS

Malgré une canicule assez généralisée, nous espérons que les vacances d'été vous ont été profitables. Dans le numéro 015 de juillet de « CFR Échos » nous estimions pouvoir vous donner, dans ce numéro 016, quelques éléments d'information actualisés dans les négociations Agirc-Arrco. Hélas, les rencontres bilatérales qui avaient été annoncées comme programmées en juillet et septembre ne semblent pas avoir été tenues ; le round final des négociations est, à ce jour, toujours prévu pour le 16 octobre prochain ! À noter que notre lettre du 18 juin dernier adressée au Président de la République, sur la nécessité d'engager une réforme de fond est toujours dans l'attente d'une réponse.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

BUREAU DU CONSEIL DU 31 AOÛT 2015

L'ordre du jour de rentrée du Bureau a traité des points ci-après :

- **Garantie du paiement des retraites** : la publication du décret a donné l'occasion d'une interview de F. Bellanger sur LCI et Sud radio ; à noter que la garantie ne sera effective qu'après le dépôt d'un dossier complet 4 mois avant la date de départ en retraite,
- **Situation de l'Agirc-Arrco** la date du 16 octobre est maintenue pour la rencontre des partenaires sociaux ; les prévisions des deux caisses font apparaître un déficit global pour 2015 de 5,26 Mrds €, il était de 5,62 Mrds € en 2014. Dans sa réunion du 7 septembre, la Commission « Retraite » a rappelé la nécessité du maintien de la clause plancher pour le gel des pensions (pas de baisse en valeur nominale),
- **Contrat de complémentaire santé groupe** : des contacts sont en cours avec plusieurs organismes ; il a été confirmé que le contrat doit répondre aux conditions de non-discrimination par l'âge et à une tarification nationale avec un cadre de prestation à définir ; un cahier des charges sera établi,
- **Thèmes à traiter par les délégués CFR (ex. OSS)** : les dossiers Agirc-Arrco et la loi « Adaptation de la Société au Vieillessement – ASV » évoqués avec les parlementaires au 1^{er} semestre sont reconduits,
- **Actions envisagées pour les élections régionales des 6 et 13 décembre prochain** : un courrier sera adressé aux candidats ; il comportera : un document de présentation de la CFR et une demande de positionnement du candidat sur les sujets relevant des régions, à savoir : avenir des Corerpa, organisation des soins de santé (ARS), condition de vie des personnes âgées,
- **Assemblées générales ordinaire et extraordinaire** : elles se tiendront le 1^{er} octobre prochain.
- **Questions diverses** : les Présidents des Fédérations, composantes de la CFR, sont invités à voir les modalités de diffusion de CFR Échos auprès de leurs associations adhérentes.

AUDITION DE LA CFR

Une délégation de la CFR sera auditionnée par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale le 23 septembre dans le cadre du PLFSS 2016.

RÉUNION DU C.O.R.

La réunion du Conseil d'orientation des retraites du 23/09 sera consacrée à l'audition de la Présidente du Comité de suivi des retraites.

LA CFR ET LES MÉDIAS

Le Président Pierre Erbs a été interrogé par FR3 sur la réaction de la CFR quant aux dispositions de la loi ALLUR à propos du maintien des personnes âgées à leur domicile dès l'âge de 65 ans.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

